



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE SENNEVILLE**

AVIS PUBLIC

PUBLIC NOTICE

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 25 janvier 2016, le règlement suivant a été adopté :

At the regular sitting held on January 25, 2016 Municipal Council adopted the following bylaw:

**RÈGLEMENT NUMÉRO 462
ÉTABLISSANT LES TARIFS, TAUX DE
TAXATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016.**

**BYLAW NUMBER 462
ESTABLISHING THE TARIFFS,
TAX RATES AND PAYMENT TERMS
FOR THE 2016 FISCAL YEAR.**

Ce règlement est disponible sur le site web municipal ainsi qu'à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

This bylaw is available on the municipal web site and at Town Hall where it may be consulted by all interested persons during regular office hours.

RÔLE DE PERCEPTION 2016

2016 COLLECTION ROLL

Le rôle général de perception des taxes municipales 2016 est maintenant disponible à l'hôtel de ville. L'envoi des comptes de taxes sera fait dans le délai imparti.

The general collection roll for the 2016 municipal taxes is now available at Town Hall. Tax accounts will be mailed within the allotted delay

Senneville, ce 25 janvier 2016

Senneville, January 25, 2016

Joanne Bouclin
Greffière / Town Clerk



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE SENNEVILLE**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

**RÈGLEMENT N° 462
ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXATION
ET MODALITÉS DE PAIEMENT
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016
et
RÔLE DE PERCEPTION 2016**

Je, soussignée, Joanne Bouclin, greffière du village de Senneville, certifie avoir publié l'avis ci-annexé en français et en anglais dans le journal local *Cités Nouvelles*, édition du 27 janvier 2016 et avoir affiché ledit avis public au bureau de la municipalité le 27 janvier 2016 ainsi que sur son site web ce même jour et les autres babillards de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Senneville, province de Québec, ce 31 janvier 2016

Joanne Bouclin
Greffière